

Déclaration préalable

21 FEVRIER 2018

Monsieur le Président, Madame la secrétaire
Mesdames et Messieurs élus et mandatés du CE DTSI,

Deux sujets nous préoccupent principalement ce mois-ci:

Orange a lancé début 2017 une démarche baptisée NEO (*Nouvel Environnement de travail Orange*).

La première expérimentation significative est faite dans le cadre de LYON 2020, plus de 3000 personnes concernées.

Tous les SDIT adoptent cette démarche au niveau national et la DTSI est fortement impactée car nous sommes présents sur 160 villes et près de 300 sites.

A ce titre les élus du CE DTSI auront à se prononcer ce jour sur des projets concernant Toulouse, Montpellier, Marseille et bien d'autres à venir.

L'objectif annoncé par la direction est la rationalisation des m², la diminution drastique des charges locatives.

Surfant sur les NEO concepts californiens googolisant, l'entreprise nous promet des espaces partagés, mutualisés, conviviaux, ouverts, dynamiques, des services de conciergerie pour une expérience salariée unique digitale et humaine...

Le plaisir et le bonheur au travail enchanté, vanté comme un village de vacances !

Faut-il le croire ?

La CFE-CGC a lancé un sondage national en juillet 2017, dont les conclusions principales sont :

Les salariés apprécient de réduire leur temps de trajet grâce au télétravail, d'avoir un espace isolé et calme qui permet la concentration et l'efficacité.

Si le co working permet de répondre à l'objectif de la réduction du temps de trajet, le flex office répond uniquement à un critère de rentabilité des locaux : les temps de trajets sont identiques, et l'espace est majoritairement bruyant et partagé, ce qui ne facilite pas l'efficacité et le travail de qualité.

Enfin le retour d'expérience d'autres grandes entreprises du CAC 40, ainsi que des sociologues et psychologues sont alarmants. Sont décrits des salariés déstabilisés, en perte de repères, fatigués plus tôt dans la journée, ou chaque journée devient une épreuve, avec une hausse des arrêts maladie...

L'inspection du travail parlait déjà le 10 juin 2014 de « *charge mentale additionnelle conséquente* ».

Deuxième sujet,

Le 29 janvier 2018, Orange représenté par Mr BENATAR a reçu le le prix de l'opérateur de l'année 2017 en étant leader sur 6 des 7 indicateurs établis suite aux mesures menées par Qosi dans plus de 22 000 communes et en étant reconnu comme le meilleur réseau mobile du territoire.

Le travail des salariés de la DTSI a une large responsabilité dans ce résultat et doit être souligné avec on l'espère une prise en compte dans la NAO en cours.

Ces résultats démontrent aussi l'intérêt de maintenir un très haut niveau de maîtrise en interne contrairement aux choix de nos concurrents. On ne peut que s'inquiéter pour l'avenir

compte-tenu des choix d'externalisation futurs et le risque de perte à terme de notre niveau de compétence qui pourrait mettre en cause notre statut de premier réseau.